



Credit a mon inssu que fair

Par **alain**, le **27/11/2009** à **18:04**

Bonjour,

voila je viens d'apprendre que mon ex femme avait fait plusieurs credit avant notre mariage .apres notre mariage elle a continuer a prendre de l'argent sur c'est meme credits sans que je le sache .etent divorcer depuis 2 ans je vien d'apprendre quelle cest mise en faillite personel maintenant c'est creanciers me reclame les remboursement soit 30000eur. elle se fesai viré les somme sur un compte don j'ignoré l'existence et tout les documents etait envoyer a ladresse de c'est parent etent moi meme avec un credit de 25000eur je suis remarier avec un enfant. je voudrai savoir si c'est a moi de payer?merci de me repondre.

Par **EVELYNEOCEANE**, le **03/12/2009** à **12:41**

Bonjour,

Tu peux demander au juge une révision du partage des biens fait lors du divorce en faisant ressortir que ton ex femme a ouvert des crédits sans ta signature, et que ne désires pas être considéré comme caution pour le non paiement de ses prêts tu peux je pense porter plainte contre ton ex femme pour escroquerie car elle a caché ses prêts.... pour moi ce sont des emprunts propres à elle

personnellement mon ex mari avait ouvert un crédit de 3000 euros comme toi sans paiement la banque m'a écrit (malgré déménagement...) j'ai envoyé copie du courrier à l'avocate qui 4 ans plus tôt nous avez divorcé elle a écrit à mon ex pour lui demander une attestation que je n'étais pas cautionnaire de ce crédit et je n'ai plus jamais reçu de relance de la banque

bonne chance à toi